

Barème ecosystem

EEE ménagers

Montants d'éco-participation applicables depuis le 15 août 2018*

➤ Sous-catégorie nouvelle ou objet d'un changement par rapport au barème du 1^{er} avril 2018

⊕ Nouveau code et nouveau montant d'éco-participation applicable depuis le 15 août 2018

⊖ Code d'éco-participation applicable jusqu'au 31 décembre 2018

⊕ Nouveau code d'éco-participation applicable à partir du 1^{er} janvier 2019

RAPPEL : en cas de doute ou d'impossibilité de justifier des critères d'éco-modulation, appliquer le montant d'éco-participation le plus élevé

* Ces montants incluent le financement de la collecte et du recyclage des sous-ensembles et pièces détachées issus de la maintenance et de la réparation.

Sous-catégorie	Critères d'éco-modulation	Poids net (kg)	Nouvelle catégorie réglementaire	Code d'éco-participation	Montant HT	Montant TTC*
Catégorie 1 - Gros appareils ménagers						
RÉFRIGÉRATEUR CONGÉLATEUR	Fluide frigorigène de PRG ≤ 15 ET Mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement ET Disponibilité des pièces détachées indispensables à l'utilisation de l'équipement	> 80 kg	CAT 01	11080	19,17 €	23,00 €
		≤ 80 kg et > 40 kg	CAT 01	11010	15,00 €	18,00 €
		≤ 40 kg	CAT 01	11020	8,33 €	10,00 €
	Fluide frigorigène de PRG > 15 OU Non mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement OU Non disponibilité des pièces détachées indispensables à l'utilisation de l'équipement	> 80 kg	CAT 01	11081	23,00 €	27,60 €
		≤ 80 kg et > 40 kg	CAT 01	11011	18,00 €	21,60 €
		≤ 40 kg	CAT 01	11021	10,00 €	12,00 €
GROS ÉLECTROMÉNAGER produisant du FROID (hors réfrigérateur, congélateur et climatiseur)	—	> 80 kg	CAT 01	11090	19,17 €	23,00 €
		≤ 80 kg et > 40 kg	CAT 01	11030	15,00 €	18,00 €
		≤ 40 kg	CAT 01	11040	8,33 €	10,00 €
POMPE A CHALEUR CLIMATISEUR CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE	—	—	CAT 01	11050	6,67 €	8,00 €
LAVE-LINGE LAVE-VAISSELLE	Mise à disposition des pièces indispensables à l'utilisation de l'équipement pendant 11 ans OU Intégration de plastique recyclé post consommateur (seuil de 10%)	—	CAT 04	14010	6,67 €	8,00 €
	Non mise à disposition des pièces indispensables à l'utilisation de l'équipement pendant 11 ans ET Non intégration de plastique recyclé post consommateur (seuil de 10%)	—	CAT 04	14011	8,33 €	10,00 €
GROS ÉLECTROMÉNAGER HORS FROID (hors lave-linge et lave-vaisselle)	—	—	CAT 04	14020	8,33 €	10,00 €
➤ FOUR MICRO-ONDES	—	—	CAT 05	⊖ 14120 ⊕ 15120	2,50 €	3,00 €
MOYEN ÉLECTROMÉNAGER (hottes, tables de cuisson...)	—	—	CAT 04	14030	4,17 €	5,00 €
➤ ÉQUIPEMENT POUR LA VENTILATION	—	> 5 kg	CAT 04	14040	1,67 €	2,00 €
		≤ 5 kg et > 500 g	CAT 05	⊖ 14050 ⊕ 15050	0,83 €	1,00 €
		≤ 500 g	CAT 05	⊖ 14060 ⊕ 15060	0,17 €	0,20 €
CHAUFFE-EAU À ACCUMULATION, BALLON, CHAUDIERE	—	—	CAT 04	14070	5,00 €	6,00 €

* Montant TTC donné à titre indicatif, pour un EEE vendu au taux de TVA normal de 20%.

Barème ecosystem

EEE ménagers

Montants
d'éco-participation
applicables depuis
le 15 août 2018*

- Sous-catégorie nouvelle ou objet d'un changement par rapport au barème du 1^{er} avril 2018
- ⊙ Nouveau code et nouveau montant d'éco-participation applicable depuis le 15 août 2018
- ⊙ Code d'éco-participation applicable jusqu'au 31 décembre 2018
- ⊙ Nouveau code d'éco-participation applicable à partir du 1^{er} janvier 2019

RAPPEL : en cas de doute ou d'impossibilité de justifier des critères d'éco-modulation, appliquer le montant d'éco-participation le plus élevé

* Ces montants incluent le financement de la collecte et du recyclage des sous-ensembles et pièces détachées issus de la maintenance et de la réparation.





Sous-catégorie	Critères d'éco-modulation	Poids net (kg)	Nouvelle catégorie réglementaire	Code d'éco-participation	Montant HT	Montant TTC*
Catégorie 1 - Gros appareils ménagers						
➤ APPAREIL DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE	—	> 5 kg	CAT 04	14080	1,67 €	2,00 €
		≤ 5 kg	CAT 05	⊙ 14090 ⊙ 15090	0,83 €	1,00 €
➤ TRÈS PETIT APPAREIL DE CHAUFFAGE (< 500 g) et ÉQUIPEMENT PASSIF (cordon...) équipés de la connectique nécessaire pour relier des équipements entre eux	—	—	CAT 05	⊙ 14110 ⊙ 15110	0,02 €	0,02 €
Catégorie 2 - Petits appareils ménagers						
ASPIRATEUR	Absence de pièces plastiques > 25 grammes contenant des retardateurs de flamme bromés ET Mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement ET Disponibilité des pièces détachées indispensables à l'utilisation de l'équipement	—	CAT 05	25010	0,83 €	1,00 €
	Présence de pièces plastiques > 25 grammes contenant des retardateurs de flamme bromés OU Non mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement OU Non disponibilité des pièces détachées indispensables à l'utilisation de l'équipement	—	CAT 05	25011	1,00 €	1,20 €
PEM (hors aspirateur)	—	—	CAT 05	25020	0,83 €	1,00 €
CAFETIÈRE BOUILLLOIRE THÉIÈRE	Mise à disposition des pièces indispensables à l'utilisation de l'équipement pendant 5 ans ET Mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement	—	CAT 05	25030	0,20 €	0,24 €
	Non mise à disposition des pièces indispensables à l'utilisation de l'équipement pendant 5 ans OU Non mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement	—	CAT 05	25031	0,25 €	0,30 €
PETIT PEM (hors cafetière / bouilloire / théière)	—	—	CAT 05	25040	0,25 €	0,30 €
TRÈS PETIT PEM, PRODUITS D'HYGIÈNE, BEAUTÉ, SANTÉ	—	—	CAT 05	25050	0,08 €	0,10 €
ÉQUIPEMENT PASSIF (cordon...) équipés de la connectique nécessaire pour relier des équipements entre eux	—	—	CAT 05	25060	0,02 €	0,02 €

* Montant TTC donné à titre indicatif, pour un EEE vendu au taux de TVA normal de 20%.

Barème ecosystem

EEE ménagers

Montants d'éco-participation applicables depuis le 15 août 2018*

-  Sous-catégorie nouvelle ou objet d'un changement par rapport au barème du 1^{er} avril 2018
-  Nouveau code et nouveau montant d'éco-participation applicable depuis le 15 août 2018
-  Code d'éco-participation applicable jusqu'au 31 décembre 2018
-  Nouveau code d'éco-participation applicable à partir du 1^{er} janvier 2019

RAPPEL : en cas de doute ou d'impossibilité de justifier des critères d'éco-modulation, appliquer le montant d'éco-participation le plus élevé

* Ces montants incluent le financement de la collecte et du recyclage des sous-ensembles et pièces détachées issus de la maintenance et de la réparation.




Sous-catégorie	Critères d'éco-modulation	Poids net (kg)	Nouvelle catégorie réglementaire	Code d'éco-participation	Montant HT	Montant TTC*
Catégorie 3 – Équipements informatiques et de télécommunications						
MONITEUR sans tuner TV	—	> 5 kg	CAT 02	32070	2,08 €	2,50 €
		≤ 5 kg	CAT 02	32080	1,25 €	1,50 €
MONITEUR avec tuner TV	—	> 49 "	CAT 02	32090	12,50 €	15,00 €
		> 32 " et ≤ 49 "	CAT 02	32100	8,33 €	10,00 €
		≤ 32 "	CAT 02	32110	4,17 €	5,00 €
ORDINATEUR PORTABLE	Absence de peintures et revêtements incompatibles avec le recyclage et la réutilisation sur des pièces en plastique >100g ET Intégration de plastique recyclé post consommateur (seuil de 10%) ET Mise à niveau du produit avec des outils communs, y compris les lecteurs de mémoire, puces et cartes	≥ 7 "	CAT 02	32050	0,34 €	0,41 €
	Présence de peintures et revêtements incompatibles avec le recyclage et la réutilisation sur des pièces en plastique >100g OU Non intégration de plastique recyclé post consommateur (seuil de 10%) OU Non mise à niveau du produit avec des outils communs, y compris les lecteurs de mémoire, puces et cartes	≥ 7 "	CAT 02	32051	0,42 €	0,50 €
TABLETTE	Absence de retardateurs de flamme bromés dans la structure plastique de la tablette ET Présence de mises à jour logicielles, compatibles entre elles, indispensables au fonctionnement essentiel de l'appareil	≥ 7 "	CAT 02	32060	0,42 €	0,50 €
	Présence de retardateurs de flamme bromés dans la structure plastique de la tablette OU Absence de mises à jour logicielles, compatibles entre elles, indispensables au fonctionnement essentiel de l'appareil	≥ 7 "	CAT 02	32061	0,84 €	1,01 €
ORDINATEUR FIXE	Absence de peintures et revêtements incompatibles avec le recyclage et la réutilisation sur des pièces en plastique >100g ET Intégration de plastique recyclé post consommateur (seuil de 10%) ET Mise à niveau du produit avec des outils communs, y compris les lecteurs de mémoire, puces et cartes	—	CAT 06	36010	1,00 €	1,20 €
	Présence de peintures et revêtements incompatibles avec le recyclage et la réutilisation sur des pièces en plastique >100g OU Non intégration de plastique recyclé post consommateur (seuil de 10%) OU Non mise à niveau du produit avec des outils communs, y compris les lecteurs de mémoire, puces et cartes	—	CAT 06	36011	1,25 €	1,50 €

* Montant TTC donné à titre indicatif, pour un EEE vendu au taux de TVA normal de 20%.

Barème ecosystem

EEE ménagers

Montants
d'éco-participation
applicables depuis
le 15 août 2018*

-  Sous-catégorie nouvelle ou objet d'un changement par rapport au barème du 1^{er} avril 2018
-  Nouveau code et nouveau montant d'éco-participation applicable depuis le 15 août 2018
-  Code d'éco-participation applicable jusqu'au 31 décembre 2018
-  Nouveau code d'éco-participation applicable à partir du 1^{er} janvier 2019

RAPPEL : en cas de doute ou d'impossibilité de justifier des critères d'éco-modulation, appliquer le montant d'éco-participation le plus élevé

* Ces montants incluent le financement de la collecte et du recyclage des sous-ensembles et pièces détachées issus de la maintenance et de la réparation.

Sous-catégorie	Critères d'éco-modulation	Poids net (kg)	Nouvelle catégorie réglementaire	Code d'éco-participation	Montant HT	Montant TTC*
Catégorie 3 – Équipements informatiques et de télécommunications						
IMPRIMANTE	Démontage pouvant être réalisé entièrement avec des outils standards disponibles dans le commerce ET Fourniture des pièces détachées (les pièces susceptibles de tomber en panne durant une utilisation standard de l'imprimante) assurée pendant 5 ans après la fin de la production de l'imprimante	—	CAT 06	36020	0,66 €	0,79 €
	Démontage ne pouvant être réalisé entièrement avec des outils standards disponibles dans le commerce OU Fourniture des pièces détachées (les pièces susceptibles de tomber en panne durant une utilisation standard de l'imprimante) non assurée pendant 5 ans après la fin de la production de l'imprimante	—	CAT 06	36021	0,83 €	1,00 €
IT (hors imprimante)	—	—	CAT 06	36030	0,83 €	1,00 €
PETIT IT	—	< 7 *	CAT 06	36040	0,08 €	0,10 €
TÉLÉPHONE MOBILE	Présence de connectique standardisée (chargeur et autres connectiques) ET Présence de mises à jour logicielles, compatibles entre elles, indispensables au fonctionnement essentiel de l'appareil	—	CAT 06	36050	0,02 €	0,02 €
	Absence de connectique standardisée (chargeur et autres connectiques) OU Absence de mises à jour logicielles, compatibles entre elles, indispensables au fonctionnement essentiel de l'appareil	—	CAT 06	36051	0,04 €	0,05 €
TRÈS PETIT IT et ÉQUIPEMENT PASSIF (cordon...) équipé de la connectique nécessaire pour relier des équipements entre eux	—	—	CAT 06	36060	0,02 €	0,02 €
 CARTOUCHE D'ENCRE pour imprimante monofonctionnelle ≤ 15 kg ou multifonctionnelle de type ménager	—	—	CAT 05	 35120	0,02 €	0,02 €

* Montant TTC donné à titre indicatif, pour un EEE vendu au taux de TVA normal de 20%.

Barème ecosystem

EEE ménagers

Montants d'éco-participation applicables depuis le 15 août 2018*

- Sous-catégorie nouvelle ou objet d'un changement par rapport au barème du 1^{er} avril 2018
- ⦿ Nouveau code et nouveau montant d'éco-participation applicable depuis le 15 août 2018
- ⦿ Code d'éco-participation applicable jusqu'au 31 décembre 2018
- ⦿ Nouveau code d'éco-participation applicable à partir du 1^{er} janvier 2019

RAPPEL : en cas de doute ou d'impossibilité de justifier des critères d'éco-modulation, appliquer le montant d'éco-participation le plus élevé

* Ces montants incluent le financement de la collecte et du recyclage des sous-ensembles et pièces détachées issus de la maintenance et de la réparation.

Sous-catégorie	Critères d'éco-modulation	Poids net (kg)	Nouvelle catégorie réglementaire	Code d'éco-participation	Montant HT	Montant TTC*
Catégorie 4 - Matériel grand public						
TV	Mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement et des pièces indispensables à l'utilisation de l'équipement (cartes électroniques) au-delà de 5 ans	> 49 "	CAT 02	42070	10,00 €	12,00 €
		> 32 " et ≤ 49 "	CAT 02	42080	6,67 €	8,00 €
	OU Intégration de plastique recyclé post consommateur (seuil de 10%)	≤ 32 "	CAT 02	42090	3,33 €	4,00 €
	Non mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement et des pièces indispensables à l'utilisation de l'équipement (cartes électroniques) au-delà de 5 ans	> 49 "	CAT 02	42071	12,50 €	15,00 €
		> 32 " et ≤ 49 "	CAT 02	42081	8,33 €	10,00 €
	ET Non intégration de plastique recyclé post consommateur (seuil de 10%)	≤ 32 "	CAT 02	42091	4,17 €	5,00 €
GROS EGP	—	—	CAT 05	45010	1,67 €	2,00 €
MOYEN EGP	—	< 7 "	CAT 05	45020	0,42 €	0,50 €
PETIT EGP	—	—	CAT 05	45030	0,08 €	0,10 €
TRES PETIT EGP et EQUIPEMENT PASSIF (cordon...) équipé de la connectique nécessaire pour relier des équipements entre eux	—	—	CAT 05	45040	0,02 €	0,02 €
Catégorie 6 - Outils électriques et électroniques						
GROS OUTILLAGE (outillage stationnaire ou non portatif)	—	—	CAT 04	64010	2,08 €	2,50 €
PERCEUSE / VISSEUSE	Mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement	—	CAT 05	65010	0,42 €	0,50 €
	ET Disponibilité des pièces détachées indispensables à l'utilisation de l'équipement	—	CAT 05	65011	0,50 €	0,60 €
PETIT OUTILLAGE (outillage portatif, hors perceuse / visseuse)	Non mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement	—	CAT 05	65011	0,50 €	0,60 €
	OU Non disponibilité des pièces détachées indispensables à l'utilisation de l'équipement	—	CAT 05	65020	0,42 €	0,50 €

* Montant TTC donné à titre indicatif, pour un EEE vendu au taux de TVA normal de 20%.

Barème ecosystem

EEE ménagers

Montants d'éco-participation applicables depuis le 15 août 2018*

- Sous-catégorie nouvelle ou objet d'un changement par rapport au barème du 1^{er} avril 2018
- ⦿ Nouveau code et nouveau montant d'éco-participation applicable depuis le 15 août 2018
- ⊙ Code d'éco-participation applicable jusqu'au 31 décembre 2018
- ⦿ Nouveau code d'éco-participation applicable à partir du 1^{er} janvier 2019

RAPPEL : en cas de doute ou d'impossibilité de justifier des critères d'éco-modulation, appliquer le montant d'éco-participation le plus élevé

* Ces montants incluent le financement de la collecte et du recyclage des sous-ensembles et pièces détachées issus de la maintenance et de la réparation.

Sous-catégorie	Critères d'éco-modulation	Poids net (kg)	Nouvelle catégorie réglementaire	Code d'éco-participation	Montant HT	Montant TTC*
Catégorie 7 - Jouets, équipements de loisirs et de sport						
CONSOLE DE JEUX	Mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement ET Disponibilité des pièces détachées indispensables à l'utilisation de l'équipement ET Absence de retardateurs de flamme bromés dans les boîtiers de l'appareil, pièces moulées	> 500 g	CAT 05	75020	0,17 €	0,20 €
		≤ 500 g	CAT 05	75010	0,08 €	0,10 €
	Non mise à disposition d'une documentation technique auprès des réparateurs habilités électriquement OU Non disponibilité des pièces détachées indispensables à l'utilisation de l'équipement OU Présence de retardateurs de flamme bromés dans les boîtiers de l'appareil, pièces moulées	> 500 g	CAT 05	75021	0,20 €	0,24 €
		≤ 500 g	CAT 05	75011	0,10 €	0,12 €
JOUET, EQUIPEMENT DE LOISIR ET DE SPORT (hors console de jeux)	—	> 10 kg	CAT 04	74050	1,67 €	2,00 €
		≤ 10 kg et > 500 g	CAT 05	75040	0,17 €	0,20 €
		≤ 500 g	CAT 05	75030	0,08 €	0,10 €
LUMINAIRE	—	> 10 kg	CAT 04	⦿ 74090	1,67 €	2,00 €
		≤ 10 kg et > 3,5 kg	CAT 05	⦿ 75080	0,38 €	0,45 €
		≤ 3,5 kg et > 500 g	CAT 05	⦿ 75070	0,17 €	0,20 €
		≤ 500 g	CAT 05	⦿ 75060	0,08 €	0,10 €
Catégorie 8 - Dispositifs médicaux						
ÉQUIPEMENT MEDICAL	—	> 50 kg	CAT 04	84020	7,00 €	8,40 €
		≤ 50 kg et > 5 kg	CAT 04	84010	1,67 €	2,00 €
		≤ 5 kg	CAT 05	85010	0,08 €	0,10 €
Catégorie 9 - Instruments de surveillance et de contrôle						
ÉQUIPEMENT DE CONTRÔLE ET DE SURVEILLANCE	—	< 7 "	CAT 05	95010	0,12 €	0,15 €
	ÉQUIPEMENT PASSIF (cordon...) équipé de la connectique nécessaire pour relier des équipements entre eux	—	CAT 05	95020	0,02 €	0,02 €
Catégorie 10 - Distributeurs automatiques						

Pour les distributeurs automatiques programmables ménagers (exemple : distributeur de nourriture pour animaux), se référer à la catégorie 2 du présent barème. Pour les distributeurs automatiques professionnels, se référer au barème des éco-participations pour les EEE professionnels.

* Montant TTC donné à titre indicatif, pour un EEE vendu au taux de TVA normal de 20%.